

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du Jeudi 18 mai 2017

Le jeudi 18 mai 2017, le conseil municipal de la commune de Ramonville Saint-Agne s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale et affichage du 12 mai 2017, sous la présidence de Monsieur Christophe LUBAC, Maire.

Nombre de Conseillers : 33

En exercice : 33

Présents ou représentés : 30

Nombre de votants : 26

Numéro
2017/MAI/32

Point de l'ordre du jour
4

OBJET
OCTROI DE SUBVENTIONS
ANNÉE 2017

RAPPORTEUR
M. PALEVODY

*Rendu exécutoire compte-tenu de :
La transmission en Préfecture le : 01/06/2017
L'affichage en mairie le : 01/06/2017
La notification le : 01/06/2017*

Le Maire
Christophe LUBAC

Conformément à l'article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, **Monsieur Pablo ARCE** est nommé secrétaire de séance, et ceci à l'unanimité des membres présents.

Membres présents :

M. Ch. LUBAC, Mme Cl. FAIVRE, M. P. ARCE, Mme Cl. GEORGELIN, Mme M-P. DOSTE, Mme P. MATON, M. A. CLEMENT, M. P-Y SCHANEN, Mme M-P. GLEIZES, Mme M- A. SCANO, M. Ch. ROUSSILLON, M. J- L. PALÉVODY, Mme C. CIERLAK-SINDOU, Mlle D. NSIMBA LUMPUNI, M. A. CARRAL, Mme G. BAUX, Mme Cl. GRIET, M. B. PASSERIEU, Mme V. BLANSTIER, M. P. BROT, Mme M. CABAU, M. M. CHARLIER, M. H. AREVALO, Mme Ch. ARRIGHI, M. J- P. PERICAUD et Mme L. TACHOIRES.

Membres excusés et représentés par pouvoir :

M. G. ROZENKNOP a donné procuration à M. J-L. PALÉVODY
M. J-B. CHEVALLIER a donné procuration à Mme M-P. GLEIZES
M. S. ROSTAN a donné procuration à Mme Cl. FAIVRE
M. Fr. MERELLE a donné procuration à M. P. BROT

Membres absents

Mme V. LETARD, M. Fr. ESCANDE, Mme A. POL.

Exposé des motifs

Dans le cadre de sa politique de soutien en direction du tissu associatif local, la Ville alloue chaque année des subventions aux associations intervenant dans les domaines de l'enfance, du social, de l'environnement, de la culture ou encore du sport.

Il est proposé au conseil municipal :

◆ de reconduire la subvention aux associations suivantes qui en ont fait la demande :

- USR Natation.....5 300 €
- Comité des Oeuvres Sociales.....66 590 €
- La Boule Etoilée.....495 €
- AVF.....744 €
- ACOTE.....300 €
- Arc-en-ciel.....940 €
- Les artistes ramonvillois.....800 €

• Chœur de Ramonville.....500 €

◆ **de voter une subvention pour un achat aux associations suivantes qui en ont fait la demande :**

• Les Curiosités.....3 800 €
• Les artistes ramonvillois.....600 €

◆ **de voter une subvention pour un projet ponctuel à l'association suivante qui en a fait la demande :**

• Chœur de Ramonville.....200 €

Il est précisé que les membres du conseil municipal membres du bureau d'une association subventionnée ne prennent pas part au vote.

Décision

Le conseil municipal, ouï l'exposé de Monsieur PALEVODY et après en avoir délibéré,

➤ **VOTE par 26 Voix POUR et 4 ABSTENTIONS** (M. AREVALO, Mme ARRIGHI, M. PERICAUD et Mme TACHOIRES) les subventions suivantes :

• USR Natation.....5 300 €
• Comité des Oeuvres Sociales.....66 590 €
• La Boule Etoilée.....495 €
• AVF.....744 €
• ACOTE.....300 €
• Arc-en-ciel.....940 €
• Les artistes ramonvillois.....800 €
• Chœur de Ramonville.....500 €
• Les artistes ramonvillois.....600 €
• Chœur de Ramonville.....200 €

➤ **VOTE par 22 Voix POUR et 8 ABSTENTIONS** (M. BROT, Mme CABAU, M. CHARLIER, M. AREVALO Mme ARRIGHI, M. PERICAUD, Mme TACHOIRES et par procuration M. MERELLE) les subventions suivantes :

• Les Curiosités.....3 800 €

*Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus
Au registre sont les signatures*

Date la signature : 30/05/2017
Nom du signataire : Christophe LUBAC

Le Maire
Christophe LUBAC